

|  |  |
| --- | --- |
| **Nº 11/2024** | **20 février 2024** |

**FR**

**Trouver ensemble une solution à la crise croissante du logement, en particulier pour les groupes vulnérables et les jeunes**

**Lors d’une conférence à haut niveau, le CESE, la maison de la société civile organisée de l’Union européenne, a tiré la sonnette d’alarme: la pénurie de logements décents accessibles à un prix abordable constitue une source de préoccupation croissante, en particulier pour les groupes vulnérables et les jeunes, et l’Union doit mobiliser les ressources nécessaires pour lutter contre ce phénomène.**

De plus en plus d’Européens s’inquiètent de ne pas pouvoir s’offrir un logement décent, risquant ainsi de devoir se rabattre sur un logement inadapté, de rencontrer des difficultés financières, de tomber dans une situation d’insécurité en matière de logement, voire de se retrouver à la rue. L’incapacité de s’offrir un logement adapté peut avoir une incidence sur la santé et le bien-être, générer des inégalités du point de vue des conditions et des perspectives de vie, et entraîner une hausse des budgets consacrés aux soins de santé, une baisse de la productivité, ainsi que des dommages environnementaux.

La conférence organisée par le Comité économique et social européen (CESE) à Bruxelles, le 20 février 2024, a envoyé un message clair: la crise du logement que connaît l’Europe est en train de s’aggraver et a un certain nombre de répercussions.

Les problèmes actuels en matière de logement jouent pour beaucoup dans l’érosion progressive de la cohésion économique, sociale et territoriale. L’accès à un logement décent à un prix abordable constitue une nécessité autant qu’un droit sur le plan social, mais il est constamment remis en question par les différentes crises auxquelles l’UE a été confrontée ces dernières années.

La disponibilité et l’accessibilité de logements à la fois durables et décents constituent des préoccupations sans cesse croissantes pour les citoyens de l’Union, et en particulier pour les groupes les plus vulnérables. Nombre de ménages sont confrontés à des coûts du logement trop élevés, qui représentent leur poste de dépense principal ainsi qu’une charge excessive, au détriment d’autres besoins fondamentaux.

Selon une récente étude d’Eurofound, la crise du logement touche en particulier les jeunes, les empêchant de quitter le logement familial. L’âge auquel au moins 50 % des personnes établies dans l’UE ont quitté le domicile de leurs parents est passé de 26 à 28 ans entre 2007 et 2019. Entre 2010 et 2019, l’Espagne, la Croatie, l’Italie, Chypre, la Belgique, la Grèce et l’Irlande ont enregistré les plus fortes augmentations du nombre de personnes âgées de 25 à 34 ans vivant avec leurs parents.

**Le CESE met en garde depuis longtemps contre la crise du logement**

Au fil des ans, le CESE s’est efforcé de mettre en lumière les problèmes de logement qui se posent dans l’ensemble de l’Union. En 2020, il a adopté un avis sur le thème «[*Un accès universel à un logement décent, durable et abordable dans la durée*](https://www.eesc.europa.eu/fr/our-work/opinions-information-reports/opinions/un-acces-universel-un-logement-decent-durable-et-abordable-dans-la-duree)», élaboré par **Raymond Hencks** et **András Edelényi**, dans lequel il appelait de ses vœux un **plan d’action européen du logement**.

Le Comité a exhorté l’Union européenne à adopter une stratégie incluant un train de mesures exhaustif destiné à aider les États membres, les régions et les villes d’Europe à stimuler durablement l’offre de logements sociaux accessibles à un prix abordable et à lutter efficacement contre le sans-abrisme.

Si la politique du logement demeure une compétence nationale, le Comité a proposé les mesures suivantes pour lutter contre la pénurie de logements décents et abordables au niveau de l’UE:

* organiser, sur une base annuelle, un **sommet européen du logement abordable** réunissant l’ensemble des parties prenantes concernées, étayé par un rapport annuel sur l’état du logement dans l’UE;
* consacrer un **réel droit universel au logement**, notamment au moyen d’un règlement sectoriel, conformément à la procédure législative ordinaire;
* instituer un **fonds européen d’investissement dans le logement abordable, décent et adéquat**, destiné à la création et au maintien de logements à coût modéré.

Le Comité va maintenant formuler ses recommandations (qu’il publiera prochainement sur son [site internet](https://www.eesc.europa.eu/fr/agenda/our-events/events/conference-sur-la-crise-du-logement-en-europe-la-voie-suivre)) et les soumettre à la conférence ministérielle sur le logement qui se tiendra à Liège les 4 et 5 mars 2024, sous la présidence belge du Conseil de l’UE. Il entend ainsi donner une impulsion politique au débat et faire en sorte que la crise du logement qui frappe l’UE soit inscrite au programme du nouveau Parlement européen et de la nouvelle Commission pour la période 2024-2029.

**Des intervenants de haut niveau**

La conférence, organisée par la section «Transports, énergie, infrastructures et société de l’information» (TEN) du CESE, a accueilli des orateurs de premier plan.

«La question de la disponibilité et de l’accessibilité de logements durables et décents constitue aujourd’hui une préoccupation croissante pour les Européens, à laquelle le CESE s’efforce pleinement de répondre au moyen de nombreuses propositions concrètes. Les organisations de la société civile jouent un rôle essentiel lorsqu’il s’agit de promouvoir une politique en faveur d’un logement abordable associant toutes les parties prenantes aux niveaux local, national et européen.»

**Oliver Röpke**, président du CESE

«Il est indéniable que l’Europe est confrontée à une crise du logement. Le droit d’accéder à un logement décent à un prix abordable est au cœur de cette Europe sociale forte que nous appelons de nos vœux et fait clairement partie intégrante du socle européen des droits sociaux. S’assurer que chacun puisse accéder à un logement à un prix abordable est une entreprise complexe mais néanmoins indispensable. Il est urgent d’agir maintenant, à tous les niveaux, en mettant en place des politiques et des investissements efficaces.»

**Nicolas Schmit**, commissaire européen à l’emploi et aux droits sociaux

«Nous avons besoin d’une initiative visant à établir une stratégie intégrée de l’Union au service d’un logement qui soit social, public et abordable. Nous devons inclure le logement dans la décision relative à la liste des services d’intérêt économique général (SIEG), sans pour autant faire référence à un groupe spécifique (personnes défavorisées ou groupes sociaux moins avantagés), car une telle démarche pourrait limiter la possibilité d’offrir à chacun un logement social et abordable.»

**Estrella Durá Ferrandis**, députée au Parlement européen, membre du groupe de l’Alliance progressiste des socialistes et démocrates

«Le droit au logement est un droit fondamental. Garantir l’accès à un logement décent à un prix abordable est le meilleur moyen d’éviter une augmentation du sans-abrisme et de l’exclusion en matière de logement. La crise du logement abordable est une réalité européenne qui transcende les frontières nationales et affecte la cohésion économique et sociale de l’Union européenne.»

**Christophe Collignon**, ministre wallon du logement, des pouvoirs locaux et de la ville

«La question du logement est une préoccupation centrale du Comité économique et social européen. Nous n’avons eu de cesse de souligner que l’accès à un logement abordable et de qualité est un besoin fondamental des citoyens européens. Il constitue en outre un facteur essentiel pour atteindre un certain nombre d’objectifs de politique économique, environnementale et sociale et promouvoir l’égalité des chances, l’inclusion sociale et la mobilité.»

**Baiba Miltoviča**, présidente de la section «Transports, énergie, infrastructures et société de l’information» du CESE

**Pour de plus amples informations, veuillez prendre contact avec le:**

# Service de presse du CESE — Marco Pezzani+32 (0)2 546 97 93 · Mobile +32 (0)470 881 903

marco.pezzani@eesc.europa.eu

# **@EESC\_PRESS**

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Sa mission de consultation permet à ses membres, et donc aux organisations qu’ils représentent, de participer au processus décisionnel de l’Union européenne.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***